

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 5 mai 2021

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 du mois de mai à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Corinne FRITSCH qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET  
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Alain BERTRAND  
Mme Pascale MARZAT qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE  
Mme Viviane CHAINE-RIBERO qui a donné procuration à Mme Jacqueline HOFFMANN  
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU

Absents et non représentés : 2 Lydia LESCOMBE  
Adrien DEBEVER

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

## N°DL11052021-04 : Dénomination de voies – Parking situé avenue des Landes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un parking a été réalisé en 2018, avenue des Landes, dans la perspective de l'aménagement de la place de la Gaîté.

Ce parking n'a pas reçu de dénomination.

Aussi, il est nécessaire de lui ajouter une dénomination pour lui assurer plus de visibilité.

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de nommer le parking situé avenue des Landes,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 mai 2021,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu, l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

DECIDE de nommer le parking situé avenue des Landes comme suit :

- Parking du marché

### ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **12 MAI 2021** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **12 MAI 2021**